

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 07 MARS 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 29 mars 2024 et affichée le vendredi 29 mars 2024.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, MONOT Laure, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, EL MKELLEB Fabien.

**Absents représentés** : SONTOT Alain représenté par KHALOUA Madani, OUABI Isdeen représenté par PELLETIER Maryse, COCHIN Lionel représenté par GANDARD Isabelle, FOLLIOU Pascal représenté par LONY Eva, TEIXEIRA Christelle représentée par SEVESTE Claude, BAHIN Corinne représentée par COURTYTERA Véronique, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain, BRUSSELLE Sandrine représentée par GAIR Laurence et DAOULAS Stéphanie représentée par PERALTA SUAREZ Mari.

**Absents** : THOUMAZET Pascale, CLEMENT LAUNAY Martine.

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal, Madame LONY EVA, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire :**

- Prend acte de la communication des décisions ci-dessous :

N°	Date	Objet
2024-014	29/02/2024	Contrat de maintenance pour les équipements de la ventilation et eau chaude sanitaire des Gymnases VERMAY et FERY société TIV MAINTENANCE. Le contrat est d'une durée d'un an pour un montant de 2 225.16 € HT.
De 2024-015 A 2024-026	07/03/2024	Délibérations du Conseil municipal du 07 mars 2024.
2024/027	09/03/2024	Contrat conte à la salle La Grange de septembre 2024. Boucle d'Or : un bruit qui court La Majeure Cie.
2024/028	09/03/2024	Contrat avec l'association APMA musique pour 2 séances « conte Le Roi des Bisous » qui aura lieu à la salle de La Grange le 7 décembre 2024 La participation de la commune est de 760 € TTC.
2024/029	05/03/2024	Avenant au contrat pour la location et l'entretien de la machine à affranchir avec la société QUADIENT pour une durée d'un an. Le montant annuel est de 930,08 € HT.
2024/030	12/03/2024	Modification n°1 du marché de travaux d'assainissement 2022/2023 lot 1 sur différentes voies de la Ville avec la société VALENTIN afin de proroger le délai d'exécution du 08/07/2024 au 27/08/2024.
2024/031	12/03/2024	Contrat de service pour réaliser les missions du SPANC au profit de la commune avec la sté SUEZ. Le montant des prestations sera facturé directement à l'utilisateur du SPANC. Le contrat est d'une durée de 3 ans à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2024.



2024/032	22/03/2024	Contrat d'entretien des toitures terrasses de l'école maternelle de la Madeleine avec la société CIEL ETANCHE pour une durée fixée à 1 an renouvelable 3 fois. Le montant annuel est de 1 289,95 € HT.
2024/033	25/03/2024	Modification n°1 du marché de travaux des vestiaires et tribune du stade lot 5 pour des travaux supplémentaires de VRD avec la société Eiffage Route. Le montant de la modification n°1 est de 5 610 € HT.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 04 avril 2024.

Laurent GAUTIER  
Conseiller Départemental  
Maire de Tournan-en-Brie



Eva LONY  
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 08/04/2024

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 08/04/2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 077-217704709-20240404-D2024036-DE